

DEPARTEMENT DE HAUTE MARNE
CANTON DE VILLEGUSIEN LE LAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS

Séance du 22 février 2018 à 18 h 30	
DELIBERATION 20 /18	
L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais étant réunie au lieu extraordinaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, élu aux fonctions de Président.	
<i>Étaient présents :</i> Laurent AUBERTOT, Jean Paul BIDAUT, Bernard MEYER, Joelle DECOK, Patrick MIELLE, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Nicolas BLET, Achille LOPES, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Eric TRIBOULET, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean-Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Sylvain DELLA CASA, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean-Pierre COUROUX, Auguste DE MESQUITA, Jean-Pierre GOISET, Patricia ANDRIOT, Pierre DZIEGIEL, Isabelle MIOT, Rosa GIRARDOT, Jean-Pierre CARBILLET Jean-Pierre JAPIOT, Yveline PERROT, Claude BLANCHOT, Franck ADAM, Christelle DOSSO, Jacques BOIGET, Sophie SALIHI, Jérôme BARTHELEMY, Jean-Yves GILLET, Gérard MOILLERON, Edmond ROCOPLAN, Jean BONNARD, Anne Marie JANNAUD, Jean-Pierre GOUSTIAUX, Francis THIRION, Yves BRESSON, Madeleine MARIA, Pierre POINSOT, Patrick BERTHELON.	
<i>Étaient excusés :</i> Frédéric POTTIER, Anne-Cécile DURY, Gilles GOISET. Jean Philippe BECCEGATO a donné pouvoir à Bernard MEYER, Philippe RACHET a donné pouvoir à Patricia ANDRIOT, Claire COLLIAT a donné pouvoir à Bernard CHAUDOUET, Dominique ROBIN a donné pouvoir à Yves BRESSON, Joël DEMANGE à Francis THIRION.	
<i>Secrétaire de séance :</i> Franck ADAM	
<i>Date de la convocation :</i> 16 février 2018	
<i>En exercice :</i> 68	<i>Pour :</i> 53
<i>Présents :</i> 48	<i>Contre :</i>
<i>Votants :</i> 53	<i>Abstention :</i>

URBANISME

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme d'Heuilley-Cotton et bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-12 à L.153-18, et L.103-2 à L.103-6 ;
Vu la délibération de la commune d'Heuilley-Cotton, en date du 22 octobre 2015, ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;
Vu le débat au sein du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement et de développement durables du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le bilan de la concertation présenté par le Président,
Vu le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et annexes ;

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandées à être consultées ;

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- TIRE le bilan de la concertation sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- ARRETE le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune Villegusien-le-Lac - Heuilley-Cotton
- PRECISE que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - o Aux services de l'Etat,
 - o Aux personnes publiques associées mentionnées notamment aux articles L.132-7, L.132-9, L.135-16 du Code de l'Urbanisme,
 - o Aux autres personnes ayant demandé à être consultées sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le Président
Patrick BERTHELON

